

Communiqué de presse

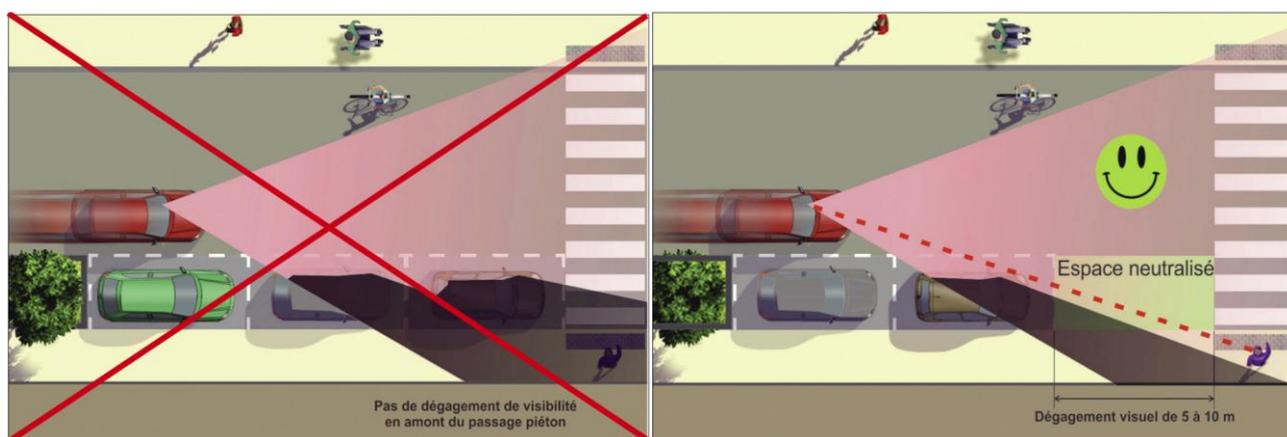
15 avril 2025

Les associations de piétons, randonneurs et cyclistes appellent les maires et le président de la Métropole à améliorer la sécurité des piétons sans attendre !

Les associations La Ville à Vélo, Les Droits du Piéton, la Fédération Française de Randonnée Rhône - Métropole de Lyon et La Maison du Vélo Lyon écrivent aux Maires des 58 communes de la Métropole ainsi qu'au président de la Métropole pour leur demander de réaliser avant le 31 décembre 2025, soit 1 an avant la date limite, les aménagements nécessaires pour neutraliser les 5m avant les passages piétons.

Pourquoi neutraliser 5m avant le passage piéton ?

Une voiture, une moto, une terrasse ou un conteneur à verre situé juste avant un passage piéton créent un masque à la visibilité d'un piéton qui s'engage vis-à-vis d'un véhicule en approche. La situation devient dangereuse pour le piéton qui risque d'être vu trop tard. C'est pourquoi, depuis 2019, les Villes et la Métropole savent qu'elles doivent neutraliser les 5 m en amont des passages-piétons d'ici au 31 décembre 2026.



Source [Cerema](#)

Installer des arceaux vélo 5m en amont des passages piéton

Le Cerema, qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport, identifie l'installation d'arceaux-vélo comme l'intervention la plus efficace et la moins coûteuse « pour qu'un espace soit réellement neutralisé pour le triangle de visibilité ». Ceci répond également à la demande croissante et légitime de stationnement des cyclistes.

Exemples



A Lyon, rue Jaboulay, un collecteur de verre et une voiture dans les 5m qui précèdent un passage piéton créent un masque à la visibilité : l'automobiliste verra au dernier moment le piéton qui s'engage sur le passage piéton.



A Lyon, rue de Marseille, une terrasse et une poubelle dans les 5m qui précèdent un passage piéton créent un masque à la visibilité : l'automobiliste verra au dernier moment le piéton qui s'engage sur le passage piéton.



A Oullins, rue Claude Michel, une voiture stationnée irrégulièrement dans les 5m avant le passage piéton crée un masque à la visibilité. La peinture au sol n'est pas suffisante. Le Cerema indique « Pour qu'un espace soit réellement neutralisé pour le triangle de visibilité, il est préférable d'installer un élément qui soit physiquement dissuasif et de faible hauteur. ».

A propos de l'association La Ville à Vélo :

- Association de promotion de l'usage du vélo au quotidien dans la métropole de Lyon
- Objectif : Une métropole 100% cyclable
- Représentativité : 900+ adhérents, et plus de 60 représentants dans les 9 arrondissements de Lyon et dans 40 communes de la métropole

Contact presse : Frédérique Bienvenüe, 06 61 03 19 18

A propos de l'association Les Droits du Piéton :

- Association dont le double but est de défendre la sécurité des piétons en ville et aussi d'améliorer leur cadre de vie
- Objectif : zéro mort en ville et une Métropole 100% marchable

A propos de la Fédération Française de Randonnée Rhône - Métropole de Lyon:

- Association de promotion, valorisation et développement de la randonnée sous toutes ses formes et dans tous environnements,
- Objectif en milieu urbain : rendre la ville agréable aux marcheurs et faire de la marche un plaisir
- Représentativité : 4 000 licenciés, 53 clubs fédérés, 100 bénévoles

A propos de l'association La Maison du Vélo Lyon :

- Association de promotion de la culture et des usages du vélo auprès des Grand.es Lyonnais.es
- Objectifs : Encourager et accompagner la pratique du vélo
- Sensibilise, conseille et enseigne la mobilité à vélo depuis plus de 20 ans. 750 membres, 50 bénévoles.